



VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

Le conseil municipal de la ville de Berthierville, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Berthierville, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située au 125, rue D'Iberville Ville de Berthierville

La demande de dérogation mineure vise l'immeuble situé au 125, rue D'Iberville, localisée dans la zone 4-C-39.

La demande vise à permettre la construction d'un café-terrasse sur le lot vacant adjacent portant le numéro de cadastre 3 451 476 alors que l'article 8.14.1 du règlement de zonage numéro 748 stipule que les cafés-terrasses doivent être situés sur le même terrain que l'usage auquel ils réfèrent.

La demande de dérogation mineure est déposée par le locataire du 125, rue D'Iberville ainsi que par le propriétaire du 125, rue d'Iberville et du lot 3 451 476.

La terrasse sera aménagée conformément aux autres dispositions de l'article 8.14 du règlement de zonage numéro 748.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande doit se présenter le lundi, 4 juillet 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 17 juin 2022

**Karyne Tremblay,
Directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe**